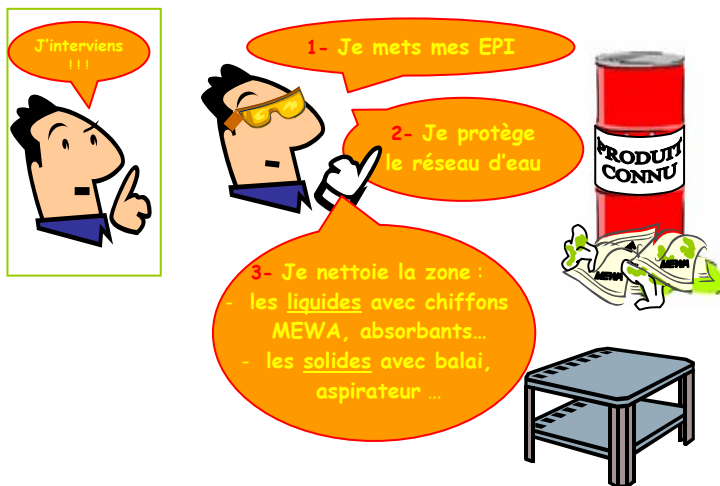
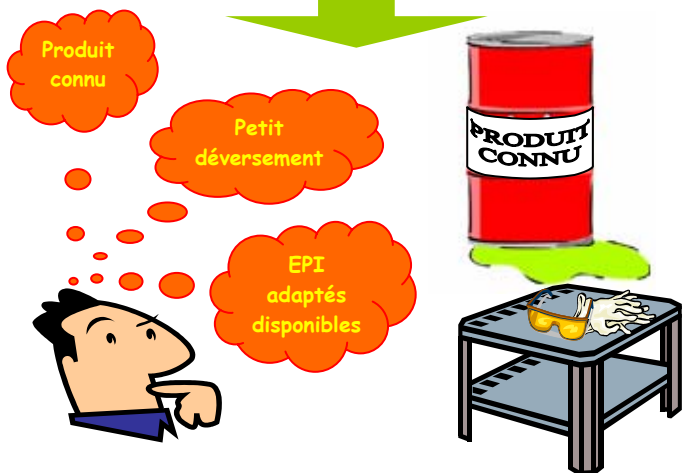


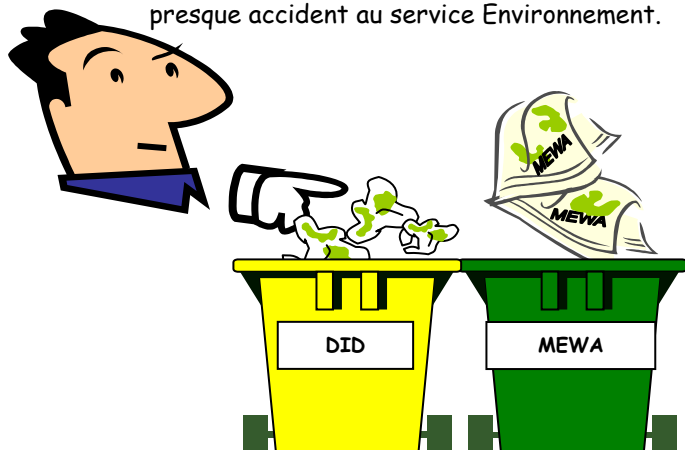
QUE FAIRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Si je peux intervenir moi-même

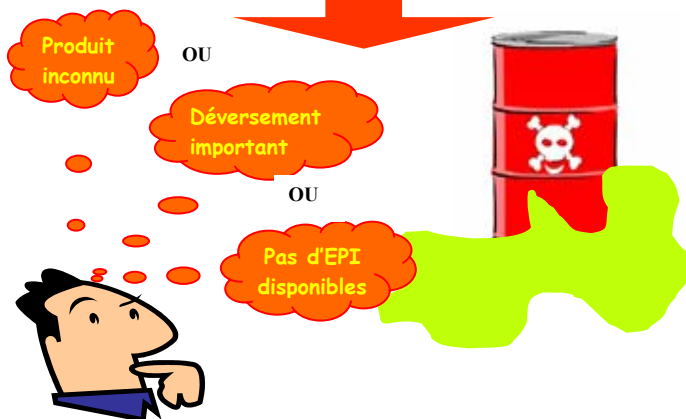


Après l'intervention :

- Je jette les absorbants souillés dans une poubelle DID ou les chiffons souillés dans les poubelles MEWA,
- J'informe mon responsable de ce qui vient de se passer,
- On envoie, si besoin, un rapport d'accident / presque accident au service Environnement.



Si je ne peux pas intervenir moi-même



Je ne peux pas intervenir seul !

1. je m'éloigne du déversement,
2. j'appelle ou je fais appeler les pompiers internes au **5318**,
3. je leur dis :



En attendant les secours :

- Je reste éloigné du déversement,
- je protège l'accès à la zone.

